

# Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL en date du 23 JUILLET 2020 à 18 h 50

L'An deux mil vingt, le vingt-trois du mois de juillet, à dix-huit heures cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Henri JAMMOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents : 14 conseillers** - MM. Henri JAMMOT, Laurent SERRE, Patrick DESROUSSEAUX, Alain BRETTE, Laurence ESPINASSE, Carine LOFFICIAL, Pascale ROME, Michel COUDERT, Franck PICARD, André HUNDZINGER, Ingrid ETIENNE, Sylvain FUENTES, Véronique PLAS, Sandrine SAGOT.

**Excusée : 1 conseillère** – M. Roselyne DUFFOUR qui a donné pouvoir à Carine LOFFICIAL.

Madame Carine LOFFICIAL a été élue secrétaire.

## ORDRE DU JOUR

1°)- Vote des budgets primitifs 2020

*Commune & Lotissement ;*

2°)- Constitution de la Commission communale des impôts directs ;

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : - Demande de subventions pour aménagement du logement au presbytère.  
Accepté à l'unanimité.*

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 LOTISSEMENT DU CHATEAU D'EAU

VOTE	Pour	}	15
	Contre		0
	Abstention		0

Monsieur le Maire du LONZAC (Corrèze) soumet au Conseil municipal le projet du budget primitif de l'exercice 2020 pour le Lotissement du Château d'eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 166 354,24 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 166 354,24 € pour la section d'investissement.

Ce budget a été voté à l'unanimité.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

VOTE	Pour	}	15
	Contre		0
	Abstention		0

Monsieur le Maire du LONZAC (Corrèze) soumet au Conseil municipal le projet du budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 119 945,93 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 132 356,83 € pour la section d'investissement.

Ce budget a été voté à l'unanimité.

## **CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Vingt-quatre personnes sont proposées par le Conseil Municipal à Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques pour qu'il puisse désigner les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants qui siégeront à cette commission :

Mme Nicolle ARMAND, M. Jean Marie ARVIS, Mme Paulette BIGOURIE, Mme Françoise CERZAT, M. Alain COURTEILLE, M. Jean Pierre DELORS, M. Maurice DEMICHEL, M. Jean Marie DUPUY, Mme Jeannette DUPUY, Mme Laurence ESPINASSE, M. Jean FROMONTEIL, M. Guy GREMONT, M. Alain HOSPITAL, M. Gérard LACHAUD, M. Patrick LEFEVRE, Mme Annie MALOUBIER, M. Jean Claude MAS, M. Cédric NARDOUX, M. Gérard PERSONNE, Mme Marcelle PERSONNE, Mme Monique SALESSE, Mme Jocelyne SAUVENT, Mme Marie Georgette SERRE, M. Jacques VIROLLE.

### **AMENAGEMENT LOGEMENT PRESBYTÈRE**

Dossier présenté : projet d'aménagement d'un logement au-dessus de la médiathèque, dans l'ancien presbytère estimé à 34 530,78 € H.T., soit 41 436,94 € T.T.C.

Approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité, avec sollicitation de l'aide du C.G.19 à hauteur de 20 % et de l'aide de TULLE' Agglo pour 5 000 euros.

---

**Levée de séance : 20 h 30.**